

## FICHE DE RECLAMATION

FO-SMQ-005-V03

Identification du réclamant				
Identité du client :				
N° de compte :				
Code ag	ence Numé	ro de compte	Clé RIB	
	Choisir le canal par lequel vous souhaitez recevoir la réponse			
Téléphone(s) :				
Téléphone(s) :				
Autres (adresse postale,):				
Description de la réclamation				
Réclamations monétiques				
N° de carte :				
Date et heure de l'opération	DAB/GAB concerné (Banque, agence, lieu)	Nature de la réclamation	Montant(s) réclamé(s)	
	iiGu)	Montant non reçu (billets)		
		Cash retracted/billets ravalés		
		Montant partiellement reçu		
Autres réclamations  Décrivez l'objet de votre réclamation de manière la plus précise possible : opérations concernées, montants réclamés, date,				
			<u>Signature du client</u> :	



## FICHE DE RECLAMATION

FO-SMQ-005-V03

Pièces fournies : Courrier du client Copie du bordereau de l'opération Ticket GAB Autres				
Nom & Prénoms - Cachet de réception agence :	<u>Date et heure</u> :			

Le dispositif interne de traitement des réclamations est coordonné par le Département du Système du Management de la Qualité dont les personnes ressources sont joignables au standard de la Banque (25 49 10 00) auprès duquel le client pourra éventuellement s'informer sur la situation de sa réclamation.

CBI SA dispose d'un délai d'un (01) mois maximum à compter de la date de réception de la demande pour répondre à ladite réclamation.

Le client pourra saisir la Commission Bancaire de sa requête en cas de non satisfaction du traitement de la Banque ou lorsqu'il n'a pas reçu de réponse dans le délai sus visé. La saisine de la Commission Bancaire se fait selon les modalités prévues dans la Circulaire n°002-2020 /CB/C du 18 septembre 2020 relative au traitement des réclamations des clients des établissements assujettis au contrôle de la Commission Bancaire de l'UMOA